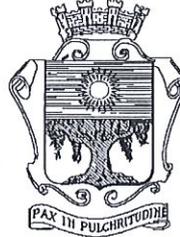


AR Prefecture

006-210600110-20220324-00_8-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 : BUDGET COMMUNAL - ANNEE 2021 - AFFECTATION DES RESULTATS
DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DISSOUS

Séance Publique Ordinaire du 24 MARS 2022
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Théo PANIZZI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 24
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 11 mars 2022

AR Prefecture

006-210600110-20220324-00_8-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

VIII - BUDGET COMMUNAL - ANNEE 2021 - AFFECTATION DES RESULTATS
DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DISSOUS

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 et R2311-11,

Vu le budget principal de l'exercice 2021,

Vu le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2021,

Vu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021,

Vu l'avis de la commission des finances du 08 mars 2022,

Les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du code général des collectivités territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigés des restes à réaliser.

Suite à la dissolution des budgets annexes « commercial » et « cinéma » aux termes de la délibération n°9 du 13 décembre 2021, il convient d'intégrer au budget principal de l'année 2022 les résultats suivants :

- Budget principal commune »
 - Excédent cumulé de la section de fonctionnement : 3 969 485,84 €
 - Excédent cumulé de la section d'investissement : 2 360 598,93 €

- Budget annexe « commercial »
 - Excédent de fonctionnement : 231 022,89 €
 - Déficit d'investissement : 31 186,96 €

- Budget annexe « cinéma » :
 - Excédent de fonctionnement : 90 897,28 €
 - Excédent d'investissement : 96 321,90 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE, PAR 23 VOIX POUR
ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme
Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON)

AR Prefecture

006-210600110-20220324-00_8-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022



- AFFECTE les résultats des trois budgets « principal », « commercial » et « cinéma » au budget principal de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- 002 « Excédent de fonctionnement » pour 4 291 406,01 €,
- 001 « Excédent d'investissement » pour 2 425 733,87 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20220324-00_8-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022

